

Plan itinérances touristiques (*Cyclable, pédestre, équestre*) 2024-2030





Table des matières

Ir	ntroduct	ion	3
1	Cont	extes des activités de pleine nature	3
	1.1	Vélotourisme	3
	1.1.1	National	3
	1.1.2	Charente-Maritime	5
	1.1.3	CARO	7
	1.2	Bilan du Plan Vélo 2	7
	1.3	Lancement du Plan Vélo 3 du quotidien	7
	1.3.1	Schéma directeur et stationnements	7
	1.3.2	Actions d'animation et de sensibilisation	9
	1.4	Pédestre et équestre	11
	1.4.1	National	11
	1.4.2	Charente-Maritime	11
	1.4.3	CARO	14
2	Vers	le Plan Itinérances touristiques	14
	2.1	Infrastructures	14
	2.1.1	Itinéraires cyclables en gestion communautaire	14
	2.1.2	Structuration du GR8- Pédestre	15
	2.1.3	Structuration de la Route d'Artagnan/ des Cardinaux- Equestre	16
	2.2	Services	16
	2.2.1	Consignes à vélo	16
	2.2.2	Aires de service	16
	2.2.3	Signalétique	17
	2.2.4	Eco-compteurs	18
	2.3	Communication	18
	2.3.1	Formation vers les professionnels Commun avec la Mobilité	18
	2.3.2	Accueil Vélo	19
	2.3.3	Carte vélo	19
	2.3.4	Guide des mobilités/ carte des temps de parcours Commun avec la Mobilité	19
	2.3.5	Roadbook / promo rando	19
	2.3.6	Boucles départementales	19
	2.3.7	LOOPI	20
	2.3.8	Randonnée Grand Site	21
	2.3.9	Carnet de voyage Pierre Loti	21
	2.3.1	0 Terra Aventura	21
3	Autre	es	21
	3.1	Participation aux projets CARO	21



Introduction

Les activités de pleine nature jouent un rôle fort en termes d'attractivité des territoires, tendance qui a pu se confirmer à la suite de la pandémie de COVID-19. « Le grand air », le besoin d'espace et les curiosités patrimoniales sont d'autant d'atouts présents sur la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) qui peuvent faire la différence parmi d'autres territoires sur la frange atlantique. Afin d'arpenter les paysages des 2 Opérations Grand Site de France (Estuaire de la Charente- Arsenal de Rochefort, et Marais de Brouage), la randonnée pédestre, le cyclisme ainsi que l'équitation sont des moyens privilégiés permettant la découverte des différentes facettes du territoire.

Ces activités représentent une opportunité certaine de développement touristique, économique et social pour les visiteurs et habitants de la CARO, qu'elles soient pratiquées à la journée ou sur plusieurs jours.

Les ambitions politiques nationales vont dans ce sens, et reflètent l'intérêt croissant des citoyens pour le tourisme de nature.

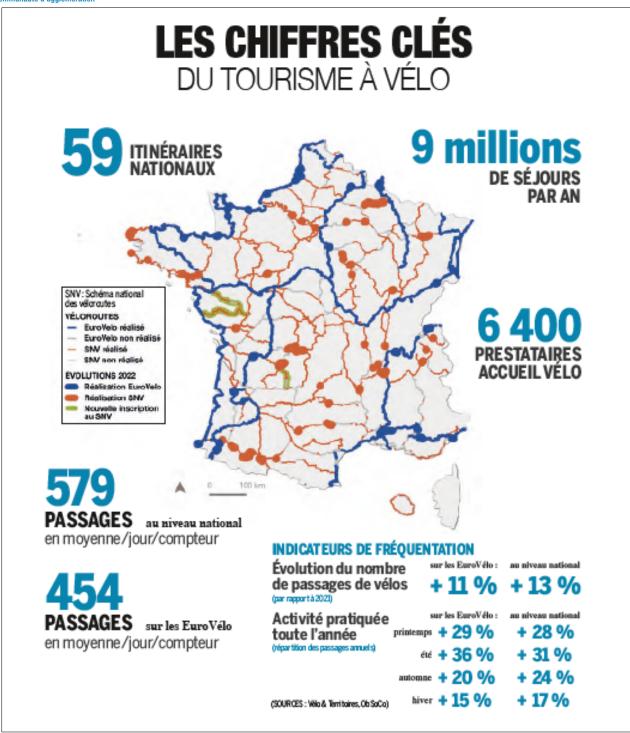
1 Contextes des activités de pleine nature

1.1 Vélotourisme

1.1.1 National

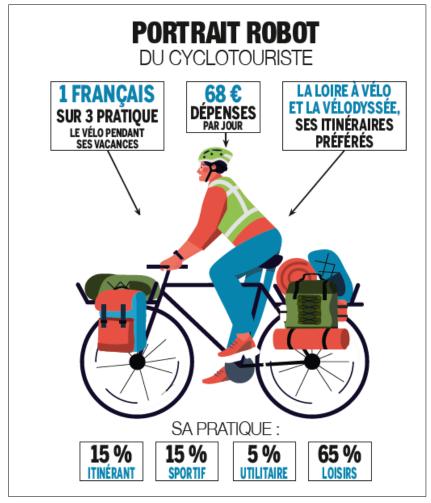
Depuis la conférence nationale du vélotourisme de 2022 organisée par Vélo & Territoires et ADN Tourisme, la France a pour objectif de devenir d'ici à 2030 la première destination de vélotourisme mondiale, et donc de dépasser l'Allemagne. Le vélotourisme est effectivement en plein essor depuis quelques années, en témoigne la structuration de nombreux comités d'itinéraires en lien avec les 10 Eurovéloroutes traversant l'hexagone (dont la Vélodyssée, la Scandibérique, la ViaRhôna etc.), et les itinéraires nationaux (dont la Flow Vélo, la Voie Bleue, la Véloscénie etc.). Inscrits au Schéma National des Voies Vertes et Véloroutes, ce sont plus de 26 115 km qui deviennent des produits touristiques. Les retombées économiques pour les territoires traversés ne sont pas négligeables, et un ensemble de services sont nécessaires au bon fonctionnement de cette activité. Le vélotourisme permet le maillage des territoires en services et infrastructures vélo, et en cela, devient vecteur de développement.





Source: Revue Espaces#376- Janvier/Février 2024





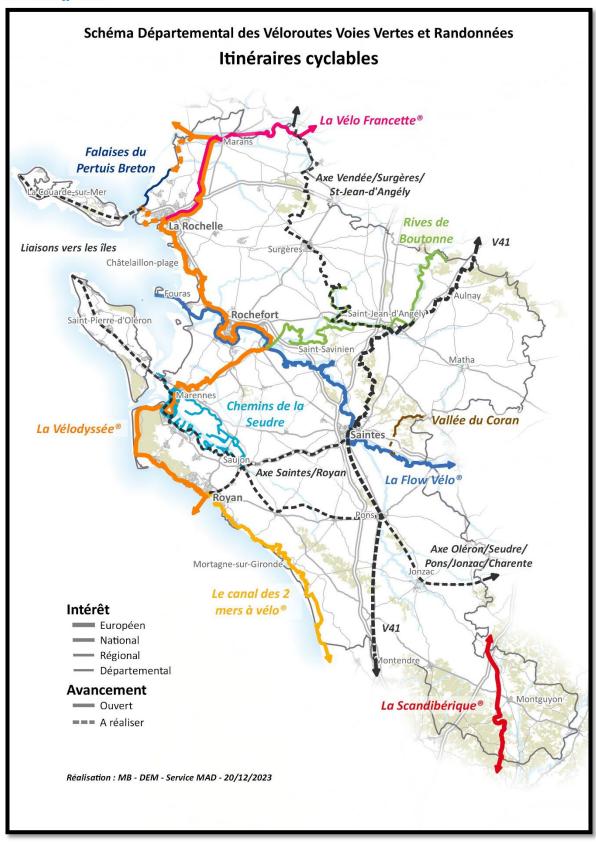
Source : Revue Espaces#376- Janvier/Février 2024

1.1.2 Charente-Maritime

La Charente-Maritime se positionne comme le 1^{er} département français sur l'activité de vélotourisme. Le faible dénivelé, la proximité du bord de mer et sa météo ensoleillée favorisent les conditions de pratique pour les visiteurs en séjour, ou pour les itinérants.

En 2023, les différents compteurs posés dans le département compatibilisent **449 909 passages cyclistes** sur les itinéraires ci-dessous.





Source: Département 17



La CARO se situe sur les tracés de la Vélodyssée depuis 2011, et sur la Flow Vélo depuis 2019, pour un linéaire global de 56km. La fréquentation de ces itinéraires n'est pas en reste puisqu'en 2023, 123 061 passages cyclistes sont enregistrés, soit **27% de la fréquentation départementale**. En 2014, l'EPCI se dote d'un Plan Vélo 2 consacré aux pratiques touristiques et de loisirs afin de structurer cette filière et d'en faire un atout majeur d'attractivité. Des infrastructures, services et actions de communication sont identifiés pour toucher de nouveaux publics.

1.2 Bilan du Plan Vélo 2

Prévu pour une durée de 6 ans, un bilan des actions du Plan Vélo 2 est tiré en 2021 :

- 4 itinéraires ont été créés et sont désormais en gestion CARO
- Des tronçons d'itinéraires existants ont été transférés entre les communes et la CARO
- Un compteur vélo est posé au Pont de la Cèpe
- Une étude de faisabilité des itinéraires cyclables dans le marais de Brouage est menée
- 12 panneaux Relai Information Service sont posés à proximité de la Vélodyssée/ Flow Vélo
- 15 consignes à vélo sécurisées sont posées
- 15 boucles vélo sont créées/ jalonnées/ promues dans le Roadbook
- Une carte des itinéraires cyclables est créée
- Le label Accueil Vélo est déployé sur le territoire (37 labellisés en 2023)
- L'application et calculateur d'itinéraire LOOPI promeut les itinéraires locaux

Ces actions perdurent à ce jour et ont permis à l'ensemble des professionnels du tourisme d'intégrer la thématique du vélotourisme dans leurs actions commerciales et de promotion. Néanmoins, des évolutions peuvent être apporter à ce Plan Vélo pour adapter une stratégie fondée en 2014.

1.3 Lancement du Plan Vélo 3 du quotidien

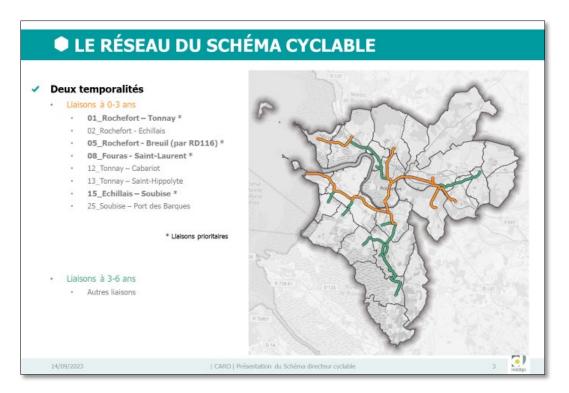
A l'occasion du bilan du Plan Vélo 2, il a été souligné que la pratique du vélo « utilitaire » n'était pas traitée, ou tout du moins pas encouragée. En cohérence avec les différents documents de planification que le SCOT, le Plan Global de Déplacement ou encore le Projet de territoire, les élus ont souhaité encourager les mobilités actives du quotidien, dont la pratique cyclable. Depuis 2021, le Plan Vélo 3 en cours présente 2 dimensions : une consacrée aux infrastructures et opérations liées à la voirie, compilée dans le schéma directeur cyclable communautaire, et une autre consacrée à un plan d'actions d'animation et sensibilisation autour de la pratique.

1.3.1 Schéma directeur et stationnements

Suite au travail réalisé par le bureau d'étude Inddigo, les élus communautaires ont validé en septembre 2023 le schéma directeur cyclable communautaire, qui présente la réalisation de **81 km** d'aménagements cyclables et le déploiement de différents stationnements cyclables sur l'ensemble du territoire. L'enveloppe budgétaire associée s'élève à **8 millions d'euros sur 6 ans**.

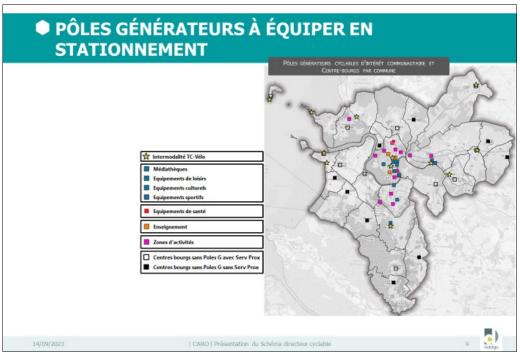


Des itinéraires structurants et de maillage ont été identifiés, entre 5 et 8km, qui permettent de connecter certaines communes aux pôles générateurs de la CARO, en lien avec les déplacements domicile-travail, domicile-école et domicile-services/loisirs.



Ce travail a été réalisé de concert avec le Département, qui coordonne également à son échelle son Plan Vélo. Des itinéraires sont similaires et pourront bénéficier d'un soutient financier du Département dans leur réalisation. En parallèle, des stationnements de type arceaux, arceaux couverts et consignes collectives sécurisées seront déployées sur toutes les communes, en fonction des besoins.





Afin de faciliter la mise en œuvre du schéma directeur, l'intérêt communautaire a été modifié afin de permettre l'intervention de la CARO sur :

- 1. Création, gestion, entretien sur les nouveaux sites propres (pistes cyclables)
- 2. Création, gestion, entretien sur **les autres aménagements cyclables** hors site propre mais axes définis dans le schéma par permission de voirie sur RD ou route communale.
- 3. Création, gestion, entretien 100% CARO pour les stationnements

L'augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements utilitaires pourra se faire également grâce au changement d'habitudes.

1.3.2 Actions d'animation et de sensibilisation

Depuis 2021, une série d'actions a été présentée et validée par les vice-présidents tourisme et mobilités. Leur but est d'amener à la pratique cyclable les habitants qui auraient des freins à cette dernière. Il s'agit entre autres de coordonner des ateliers de remise en selle, des opérations de gravage vélo, fédérer les acteurs du vélo autour d'événements nationaux (ex : Mai à vélo) etc. L'association Vélo Pour Tous joue un rôle important dans la réussite des actions, tout comme la Recyclerie du Sport ou les loueurs/réparateurs de vélo du territoire.

Les Plans de Mobilités Employeurs viennent également renforcer la sensibilisation et les avantages liés à la pratique cyclable.

Au regard des différents éléments présentés, l'ensemble des actions en faveur du vélo menées par la CARO peuvent se synthétiser de la manière suivante :







1.4 Pédestre et équestre

1.4.1 National

1.4.1.1 Pédestre

En 2017, la randonnée pédestre était l'activité préférée des Français (soit 18 millions de pratiquants, dont 1.2 millions d'itinérants). Et pour cause : alliant santé et bien-être, elle permet la découverte des territoires et des différents patrimoines qu'ils détiennent, bien souvent dans des endroits éloignés des « spots touristiques ». Réalisable dans la plus petite comme dans la plus grande commune d'un territoire, la randonnée pédestre offre la possibilité de diffuser les flux touristiques et d'irriguer les communes moins porteuses d'attractivité.

En 2021, l'opérateur incontournable de la discipline, la Fédération Française de Randonnée Pédestre (*FFRP*) compte **180 000km de sentiers balisés**, **230 topo-guides et 245 000 adhérents**.

Il est à prévoir un intérêt accru pour la discipline au regard de l'allongement de la durée de vie et du souhait de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le virage du numérique est par ailleurs un élément marquant dans l'évolution des pratiques de randonnée depuis 2011, auquel les territoires doivent s'adapter pour toucher l'ensemble des publics.

1.4.1.2 *Equestre*

Entre les adhérents de la Fédération Française d'Equitation () et les pratiquants de loisirs de pleine nature, le tourisme équestre représente environ 1 million d'adaptes réguliers ou occasionnels à l'échelle nationale. Cette filière s'appuie sur 2500 établissements et associations de cavaliers, ainsi que sur 400 centres de tourisme équestre labellisés. Elle intègre un large spectre de pratiques possibles relevant du tourisme sportif, du tourisme d'aventure, du slow tourisme mais aussi du tourisme culturel.

Le Comité National pour le Tourisme Equestre (*CNTE*), dont la mission est de développement et la promotion des activités liées au cheval, ainsi que l'association nationale de tourisme équestre Equiliberté, rassemblent près de 80 000 cavaliers.

Aujourd'hui de plus en plus de territoires se présentent comme destinations équines, permettant de valoriser des parcours, un réseau d'acteurs ou encore les patrimoines locaux.

1.4.2 Charente-Maritime

Le Département s'attache, dans son Schéma Véloroutes, Voies Vertes et Randonnées, à structurer les filières pédestre et équestre, notamment sur la continuité des itinéraires et sur la présence de services aux abords de ces derniers. Les acteurs partenaires sont le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (*CDRP*), Charentes Tourisme et l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (*AERA*) notamment.









Source: Schéma Véloroutes, Voies Vertes et Randonnée 2016-2026, version 2023



La randonnée pédestre est promue sur Rochefort Océan depuis plusieurs années, notamment via un topo-guide élaboré en partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (*CDRP*). Une convention est par ailleurs formalisée ce dernier, ayant pour objet l'entretien des itinéraires présentés dans le topo-guide. 2 sentiers de Grande Randonnée (*GR*) sont présents sur le territoire : le GR4 et GR360. Un autre est en structuration : le GR8, ou « sentier du littoral ».

Depuis 2022, les itinéraires sont également valorisés sur l'outil LOOPI, application mobile et calculateur d'itinéraires.

La filière équestre n'a pas été réellement développée sur la CARO. Néanmoins, des projets d'itinérance à cheval se dessinent, tel que la Route des Cardinaux.

2 Vers le Plan Itinérances touristiques

Au regard des contextes des différentes filières, qui visent le développement d'une mobilité décarbonée, la promotion des activités de pleine nature doit perdurer et tenir compte des nouveaux usages des visiteurs et habitants. Le « Plan Vélo 2 » doit être mis à jour et intégrer des modèles de gouvernance qui sont de plus en plus partagés avec les enjeux de mobilité en général.

Le Plan Itinérances touristiques englobe les pratiques de mobilités douces de loisirs, qui se réalisent depuis le lieu de séjour ou uniquement de passage dans le cadre d'un itinéraire qui dépasse le périmètre de la CARO. Les pratiques équestres et pédestres font plus précisément l'objet d'actions précises et s'intègrent dans des projets à l'échelle départementale.

2.1 Infrastructures

2.1.1 Itinéraires cyclables en gestion communautaire

Le développement de la pratique du vélo-loisirs a été possible grâce à la création et qualification des aménagements liés à la Vélodyssée et la Flow Vélo.

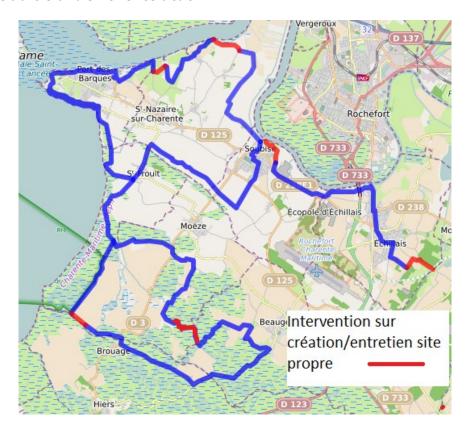
- √ 20 km en gestion communautaire
- √ 1 convention avec 4 communes pour l'entretien des abords des pistes
- √ 150 000€/ an pour les travaux, compteurs etc.

Les infrastructures cyclables relevant du vélotourisme sont définies par délibération n°DEL2023_091 de l'intérêt communautaire. Il est proposé d'y ajouter de nouveaux tronçons, justifiant également d'un intérêt communautaire.

L'itinéraire bis de la Vélodyssée (*Echillais- Port des Barques*) attire l'attention de l'EPCI et a fait l'objet d'une étude qui s'intéresse aux conditions de mises en tourisme de cet itinéraire de 49km. Ce dernier offre la possibilité de réaliser une boucle de 77km à proximité de la Vélodyssée, si on y associe l'itinéraire Port-des-Barques—Brouage, identifié dans l'étude de faisabilité des itinéraires cyclables menée dans le cadre de l'OGS Marais de Brouage.



Dans ce contexte il est proposé que la CARO intervienne sur les tronçons en site propre présentés cidessous. Pour ce faire, une mise à disposition sera à effectuer des communes vers la CARO, par le biais d'un acte de transfert. La CLECT en sera saisi.



Cette action ne nécessitera pas de budget supplémentaire. En effet, les interventions pourront être réalisées avec le budget déjà inscrit au PPI de 150 000€, dans la mesure où les autres tronçons en gestion communautaire viennent d'être progressivement remis aux normes de qualité attendues.

PLANNING PREVISIONNEL	Commune	Coût HT	Différence budget PPI
2025	Saint Nazaire	153 390	+ 3 390
2026	Soubise	128 280	- 21 720
2027	Moëze-Beaugeay	153 390	+ 3 390
2028	Echillais	113 490	- 36 510
2029	Moëze- havre de Brouage (hors ouvrage	104 000	- 46 000
	d'art)		
TOTAL		652 550€	- 97 450€

2.1.2 Structuration du GR8-Pédestre

La CARO n'ayant pas la compétence voirie, elle n'intervient pas sur l'infrastructure sur la créationgestion- entretien des itinéraires pédestres. En revanche, elle contribue à la structuration de la filière et à sa promotion.

Le Département et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (*CDRP*) ont engagé en 2021 le projet de structuration du Sentier du Littoral (GR8) en Charente-Maritime. Sur la CARO, l'itinéraire



représente 46km, dont les passages sont à sécuriser ou encore les services sont à consolider (ex : connexion au Viaduc Estuaire de la Charente depuis le chemin de Charente, réfection de la passerelle bois à Fouras- Fort Lapointe etc.).

2.1.3 Structuration de la Route d'Artagnan/ des Cardinaux- Equestre

La CARO n'ayant pas la compétence voirie, elle n'intervient pas sur l'infrastructure sur la créationgestion- entretien des itinéraires équestres. En revanche, elle contribue à la structuration de la filière et à sa promotion.

Charentes Tourisme et l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (*AERA*) fédère les acteurs du territoire autour de la route des Cardinaux, itinéraire équestre européen s'étendant sur 20km du territoire de la CARO (*de Champagne à Saint-Agnant*). L'EPCI est intégré au COTECH Infrastructures, tandis que l'OTRO participe aux COTECH Qualification de l'offre et Communication.

2.2 Services

Afin d'apporter du confort aux pratiquants d'activité de pleine nature, certains services sont attendus et permettent l'orientation, de faire des pauses etc.

2.2.1 Consignes à vélo

√ 15 consignes sur 6 communes

Le marché de pose de consigne à vélo s'est achevé en 2022. Il s'agit aujourd'hui d'assurer la maintenance et l'entretien des mobiliers.

Emplacement des consignes :

- ✓ Rochefort : Corderie, gare SNCF, arsenal, parc des fourriers
- ✓ Fouras : office de tourisme
- ✓ Saint-Laurent-de-la-Prée : halte TER
- ✓ Tonnay-Charente : halte TER, aire des capucins
- ✓ Cabariot : étang
- ✓ Saint-Agnant: ancienne gare

2.2.2 Aires de service

Les comités d'itinéraires EV1 et V92 ont identifié en 2022 le besoin d'amélioration des services à proximité de l'itinéraire. Pour cela, l'ajout, l'amélioration et le référencement des tables de pique-nique, bancs, stationnement vélo, sanitaires, point d'eau, consigne à vélo sont attendus.

En 2023, la CARO a identifié 5 communes étant propice à la structuration d'aires de services : Fouras (OT), Saint Laurent de la Prée (aire de jeux), Rochefort (CNR), Cabariot (pont de la Cèpe) ainsi que Saint-Agnant (ancienne gare). Les équipements retenus à disposer sont des tables de pique-nique et des stationnements vélo. La fourniture et pose, prévue pour 2023, est perturbée par la réglementation associée au site classé.



- **Constat 2023** : sujet complexe car de nombreux emplacements se trouvent en site classé, ne facilitant pas la pose d'un mobilier harmonisé à l'ensemble des communes.
- ▲ A partir de 2024 : il est projeté de compléter les services en implantant des stations de gonflage et des bornes d'auto-réparation. L'entretien et maintenance de l'ensemble des mobiliers est à prévoir dès 2024 et années suivantes par la CARO. Les futures haltes pourront s'inspirer de l'aire aménagée au Pont Transbordeur, côté Rochefort.

En partenariat avec le Département, il sera également possible de poser des panneaux indiquant les aires depuis l'itinéraire (*Cabariot, Tonnay-Charente et Fouras plus particulièrement*).

A prévoir : gestion et entretien des services posés

2.2.3 Signalétique

La mise en tourisme des sites et communes du territoire se traduit par les informations qui sont fournies aux visiteurs. Un déploiement spécifique de la signalétique est à structurer en fonction des sites et des besoins. La CARO dispose dans ce cadre d'une charte de signalétique, respectant les valeurs du Grand Site de France Estuaire de la Charente- Arsenal de Rochefort.

La programmation des actions de signalétique est en cours de définition, en partenariat avec le service Patrimoine de la Ville de Rochefort.

- Totems d'entrée de site et communes : 18 panneaux posés
- Parcours d'interprétation : 2 parcours existants

La CARO a d'ores et déjà réalisé 2 parcours d'interprétation : un à Tonnay-Charente et un à Echillais. La commune de St Laurent a saisi l'EPCI pour un projet similaire.

A partir de 2024 :

- Valorisation des abords du Technopôle dans la ZAC de l'Arsenal- Rochefort
- Remplacement d'un totem sur les quais de Tonnay-Charente
- Parcours d'interprétation à St Laurent de la Prée
- Autres projets identifiés nécessitant une programmation pluriannuelle et priorisation par rapport aux autres dossiers, et aux ressources disponibles

❖ Panneaux Relai Informations Services (RIS): 11 posés

En 2022, il a été identifié un manque d'informations à destination des visiteurs sur l'île Madame. Un travail de co-construction est mené depuis avec la mairie, l'écomusée, le département et le conservatoire du littoral pour la réalisation d'un panneau de type RIS, posé sur le bâtiment accueillant les premiers sanitaires de l'île. Pose effectuée début 2024.

D'autres projets pourront avoir lieu en fonction des besoins.



Signalétique directionnelle cyclable

Annuellement, la CARO procède à la mise à jour de la signalétique directionnelle des boucles présentées dans le roadbook, en lien avec l'audit confié et réalisé par Vélo Pour Tous. En 2023, au-delà de cette mise à jour, 3 boucles sont passées en balisage bidirectionnel : la n°13 (Fouras), n°14 (Soubise-Port des Barques) et la n°11 (Moëze).

- **2024**: poursuite de la mise à jour et du balisage bidirectionnel sur 2 boucles (7 et 5)
- **2025**: poursuite de la mise à jour et du balisage bidirectionnel sur 2 boucles (2 et 10)
- **2026**: poursuite de la mise à jour et du balisage bidirectionnel sur 2 boucles (9 et 6)

Le Département peut assurer la promotion de 2 boucles vélo par EPCI. La CARO souhaite inscrire dans cette démarche la boucle « Presqu'île et Marais » ainsi que la « Boucle des ponts », en s'appuyant sur les boucles existantes.

Pour une promotion à l'échelle départementale, les itinéraires doivent présenter une signalétique spécifique bidirectionnelle. Ainsi, le jalonnement de ces itinéraires sera à créer et à entretenir :

2024: jalonnement Presqu'île et Marais

2025: jalonnement Boucle des Ponts

2.2.4 Eco-compteurs

√ 4 sur le territoire en gestion CARO

En 2024, la CARO a la propriété de 3 compteurs : Pont de la Cèpe, Chemin de Charente, Ile Madame et île d'Aix. La maintenance du mobilier supposera en 2025 une convention à passer avec une entreprise d'insertion, de sorte à avoir un suivi régulier de l'état des compteurs (entretien pour données fiables).

Au-delà de l'analyse de la pratique cyclable, la notion de fréquentation des sites au sens large est possible grâce aux compteurs. Les gestionnaires de sites, tel que le marais de Rochefort, regardent attentivement les chiffres produits par le compteur proche de la station de lagunage notamment.

2.3 Communication

2.3.1 Formation vers les professionnels Commun avec la Mobilité

En 2023, la CARO a réalisé différentes actions de formation/information sur les mobilités touristiques à destination des partenaires de l'OT (via la PLP) mais aussi des saisonniers de l'OT. Conformément aux actions présentes dans la stratégie touristique du territoire, les salariés permanents de l'OT et des agents de la CARO suivront également une journée de formation-terrain aux mobilités en octobre. Une instance a également vu le jour entre l'office de tourisme Rochefort Océan et les services de la CARO : le groupe Mobilités Touristiques. Entre une et deux fois par an, ce groupe de travail partage informations et problématiques autour de cette thématique, et favorise ainsi la transversalité des actions menées.



2024 et à suivre : les actions vers les saisonniers de l'OT et les professionnels seront à renouveler.

2.3.2 Accueil Vélo

Depuis 2022, la qualification des prestataires éligibles au label Accueil Vélo est portée par l'office de tourisme. Un travail en synergie permet à la CARO de connaître les problématiques rencontrées par ses acteurs et de mettre en place des actions correctives, telles que les formations évoquées ci-dessus ou des journées thématiques. En 2023, Rochefort Océan comptabilise 37 établissements labellisés, représentant un des EPCI les plus pourvu en prestataires à l'échelle du département.

2.3.3 Carte vélo

Depuis plusieurs années, la carte des itinéraires cyclables permet de valoriser la Vélodyssée et la Flow Vélo, ainsi que les boucles cyclables présentent dans le Roadbook. Depuis 2022, la coordination de l'édition annuelle est assurée par l'office de tourisme Rochefort Océan.

2.3.4 Guide des mobilités/ carte des temps de parcours Commun avec la Mobilité

Afin d'inciter les visiteurs à se déplacer avec un impact carbone bas, la stratégie touristique du territoire identifie l'intérêt de réaliser un guide des mobilités, référençant les solutions de mobilité sur le territoire. Dans cette continuité, une carte des temps de parcours des communes les plus importantes (Rochefort, Tonnay-Charente, Fouras) permettrait de faciliter les trajets à pied ou à vélo (carte du type métro minuto).

2024 : créer et éditer la carte de Rochefort. Création du guide des mobilités

2025 : création et édition sur Tonnay-Charente, Fouras, Port des Barques ?

2.3.5 Roadbook / promo rando

Les supports de promotion actuels que sont le roadbook et le guide des randonnées pédestres sont à renouveler : épuisement du stock pour le premier, et non-réédition pour le second. L'intérêt des supports a donc été questionné et en 2024, une proposition est formulée : conservation de la carte des itinéraires cyclable + création de fiches par parcours (*qu'il soit pédestre ou cyclo*). Ces fiches seraient accessibles et téléchargeables, avec leur trace GPX, depuis les sites web de l'OTRO et de la CARO, et imprimées pour diffusion à la demande dans les BIT.

Ce travail de création de fiches fera l'objet d'une mission de stage pour un étudiant en Tourisme dès que possible.

2.3.6 Boucles départementales

Depuis 2022, la CARO travaille à faire remonter 2 boucles vélo sur les supports de promotion du Département. La boucle « Presqu'île et marais » a été priorisée, et suivra la « boucle des ponts ». Ces projets supposent un balisage bidirectionnel des 2 boucles, ainsi qu'une identification spécifique (*logo*



propre à la boucle). Les avis de sécurité ont été demandés et livrés par le Département sur les 2 itinéraires.



Pour 2024 : pose du jalonnement et signalisation de police de « Presqu'île et Marais »



Pour 2025: Structuration de « Boucle des ponts », sur les communes d'Echillais, St Hippolyte, Tonnay-Charente et Rochefort + travaux Presqu'île et Marais sur les sites propres.

2.3.7 LOOPI

- ✓ 1791 visites en 2023 contre 1 150 en 2022 (+ 55%)
- ✓ Parcours le plus vu : boucle vélo n°13 à Fouras

En 2023, le fournisseur Moustik a développé de nouvelles fonctionnalités liées à l'intermodalité. 3 territoires sont identifiés comme testeurs à ce jour. La CARO, au regard de leur bilan, pourrait également déployer ces nouveaux dispositifs en présentant l'offre liée au réseau R'bus notamment, en complément de ce qui est déjà réalisé par Nouvelle Aquitaine Mobilité.

Depuis 2022 : Suivi/alimentation. Suivi des nouvelles fonctionnalités.



2.3.8 Randonnée Grand Site

A l'initiative du CODEV, la CARO est engagée dans l'organisation d'un événement proposant une randonnée, afin de valoriser le Grand Site de France Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort auprès des habitants. Cette valorisation prend la forme d'une randonnée pédestre, et pourrait se réitérer chaque année dans une commune différente du Grand Site. Le service Tourisme est intégré à sa planification.

2024 : l'événement s'est déroulé à Saint Laurent de la Prée avec l'association Nordic de la Prée. Une boucle de 10km a été parcourue, sur laquelle des explications du paysage, patrimoine etc. ont eu lieu à travers 3-4 « stations » sur le parcours. Le projet avait pour jauge 300 personnes, qui ont été rapidement atteintes.

Pour 2025 : face au succès de la première édition, le souhait est de maintenir cette manifestation. La commune de St Hippolyte pourrait accueillir cette dernière. Travail en cours dès 2024.

2.3.9 Carnet de voyage Pierre Loti

A l'occasion du centenaire de la mort de Pierre Loti en 2023, un carnet de voyage a été conçu en coopération avec l'OT du bassin de Marennes- lle d'Oléron, l'EPCI Cœur de Saintonge et le service Patrimoine de la Ville de Rochefort. Cette brochure valorise des parcours pédestres et cyclables de chaque territoire. Elle est tirée à 20 000 exemplaires, a été rééditée **en 2024**: le bilan de son « fonctionnement » identifie des éléments à modifier avant la saison 2024. Les territoires se sont mis d'accord pour une réédition de 4000 exemplaires en tout.

2.3.10 Terra Aventura

La CARO propose à ce jour 3 parcours sur les communes de Fouras, Rochefort et Tonnay-Charente. L'EPCI a contribué également à la création du parcours de Brouage. Par ailleurs, il existe une cache sur l'île Madame. Les coûts de fonctionnement connaissant une augmentation en 2023 notamment pour l'office de tourisme Rochefort Océan (commande coûteuse des Poï'z pour les récompenses), le souhait de développer de nouveaux parcours sur le territoire est requestionné. Au regard des potentialités des communes éligibles, il a été acté par la commission Tourisme de ne pas poursuivre le déploiement des parcours.

3 Autres

3.1 Participation aux projets CARO

- Pointe de la fumée
- Pointe de Port-des-Barques
- Gares maritimes Fouras-Aix
- OGS Marais de Brouage